

« La violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans le sport » : conférence internationale à Helsinki

Strasbourg, 23.04.2019 – Ces dernières années le sport a été confronté à un grand nombre de cas de violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants, dans de nombreux pays. Une [Conférence sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans le sport](#) (organisée dans le cadre de la [présidence finlandaise du Comité des Ministres](#)) a pour but de renforcer le dialogue entre les autorités publiques, le mouvement sportif et les organisations concernées, afin de lutter concrètement contre ce fléau en agissant sur sa prévention et son traitement (Musée national de Finlande – Mannerheimintie 34, Helsinki, les 29-30 avril).

La conférence sera ouverte par la Secrétaire Générale du Ministère de l'Éducation et de la Culture, Anita Lehtikainen, ainsi que par la Cheffe du Service des Droits de l'Enfant et des Valeurs du Sport du Conseil de l'Europe, Elda Moreno, et mettra l'accent sur trois domaines /contextes :

- 1) Cartographie : quelle est l'ampleur du problème ?
- 2) Prévention : comment réussir à prévenir les incidents ?
- 3) Protection : quelles mesures/politiques faut-il adopter ?
- 4) Poursuites/sanctions : comment sanctionner ces agissements ?

La conférence offrira aux participants des informations pratiques qui permettront de combattre efficacement la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans le sport via des ateliers parallèles sur les stratégies de protection, les systèmes d'aide et gestion des cas, les programmes éducatifs, les codes de conduite et codes d'éthique, et sur la réduction des risques.

L'événement sera retransmis en direct (en anglais) : <https://live.kansallismuseo.fi/?live=starttotalk>

Objectif

Le sport fait l'objet d'une attention énorme et représente la pratique culturelle la plus populaire pour des millions d'Européens, y compris des femmes et des enfants. Mais le rôle fondamental que joue le sport dans les sociétés européennes pourrait être entaché par les cas de violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants.

Contexte

Malgré les efforts entrepris par les responsables politiques pour créer des environnements sportifs plus sains, tels que l'élaboration de la [Charte européenne du sport](#) du Conseil de l'Europe ou la [Recommandation CM/Rec\(2015\)2 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport](#), la violence sexuelle continue de toucher les femmes et les enfants, comme cela est démontré par le mouvement #metoo.

« *Les abus sexuels sur enfants sont un grave problème d'atteinte aux droits de l'homme ; lutter contre ces abus devrait être une priorité politique* ». (Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, 2011)

[La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#), également appelée « La Convention de Lanzarote », impose la criminalisation de tous les types d'infractions à caractère sexuel perpétrées contre des enfants. Elle dispose que les Etats, en Europe et au-delà, doivent adopter des dispositions législatives spécifiques et prendre des mesures en vue de prévenir la violence sexuelle, protéger les enfants victimes et poursuivre les auteurs.

[La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) repose sur l'idée qu'il s'agit d'une forme de violence sexiste dans la mesure où elle est exercée sur les femmes parce qu'elles sont des femmes. Il incombe à l'Etat, sous peine d'être en faute, de lutter efficacement contre cette violence sous toutes ses formes en prenant des mesures pour la prévenir, en protégeant les victimes et en poursuivant les auteurs.

Contact : [Giuseppe Zaffuto](#), Porte-parole/Attaché de presse, tél. + 33 88 90 21 56 04